

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 17 octobre 2013

Absents ayant donné pouvoir : Guénola CHEVRE BALEIGE, Charlène GIROIR, Catherine BAILLOU

Absents : Marie-Laurence POIRIEZ, Bruno NICOLEAU, Jacky GRANDILLON, Maryse EUSOP, Mariane LUQUÉ, Claudine CERVO

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Puis Madame BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2013.

Monsieur MONBEIG rappelle qu'en ce qui concerne l'acquisition du véhicule chez le Garage GAUTIER, il avait demandé si Marennes Auto Services avait été consulté. Il s'est renseigné et souligne que Marennes Auto Services n'a pas été consulté.

*Monsieur DESHAYES a interrogé Sébastien PARENTEAU, responsable de l'atelier mécanique au sein des services techniques, qui était chargé de recenser les offres pour le véhicule. Ce dernier a fait le tour de l'ensemble des garages de Marennes, c'est-à-dire Renault, Marennes Auto Services et Gautier, ainsi que le garage de Bourcefranc-Le Chapus. Il s'est donc bien renseigné pour trouver la meilleure offre auprès de tous les garages locaux. Seul le Garage GAUTIER a présenté une offre.*

Monsieur SAMZUN souligne que dans le procès-verbal il est écrit en ce qui concerne cette acquisition du véhicule : "Il regrette qu'on n'ait pas vérifié s'il y avait une Cléo de qualité". Il fait observer qu'il n'a pas dit cela. Il a dit qu'il avait regretté qu'il n'y ait pas eu de consultation à l'échelle locale.

*Monsieur le maire propose d'enlever cette dernière phrase.*

Après ces observations et rectifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire a fait remettre à chacun des conseillers municipaux le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il invite les conseillers à prendre connaissance de ce rapport.

Monsieur MONBEIG s'interroge sur le coût de cette publication.

*Monsieur le maire note que c'est une obligation pour la communauté de communes de présenter un rapport. Il va néanmoins demander le coût de cette publication.*

### ➤ URBANISME

- A l'unanimité, il est prescrit la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme.

*Monsieur le maire souligne qu'en principe, la procédure de modification est engagée à l'initiative du maire, sans que le conseil municipal ne délibère sur le lancement de cette procédure. Il a toutefois souhaité associer le conseil municipal le plus étroitement possible sur cette modification, celle-ci consistant à corriger des erreurs matérielles.*

Monsieur MONBEIG demande des informations sur le plan digue.

*Monsieur le maire informe que la commission mixte nationale des inondations a validé la demande du SAGE SEUDRE de labellisation du PAPI d'intention. Il est désormais possible de faire la demande de financement et de lancer l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau afin que le PAPI soit validé. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil général, le financement communal étant de 20 %. La région finance la réalisation des travaux mais pas les études.*

Monsieur MONBEIG demande si cela concerne l'ouvrage existant ou également les ouvrages sur les côtés.

*Monsieur le maire souligne que la démarche consiste à se projeter à 50 ans. L'idée est d'oublier ce qui existait avant et de repartir sur des bases neuves. Partout, il y aura un rehaussement. Toutes les communes sont solidaires. Il est toutefois inenvisageable qu'il y ait un enrochement à Marennnes Plage, la DREAL étant très attachée à l'environnement.*

Monsieur FROC note qu'on parle de l'avenue William Bertrand. Toutefois, la représentation graphique de cette bande des 50 m sur le plan local d'urbanisme s'arrête avant la résidence Les Pins, ce qui est illogique. Une correction sera à apporter pour prolonger cette représentation graphique jusqu'au virage de l'avenue William Bertrand de façon à avoir la bande des 50 m sur toute la façade côté mer.

*Monsieur le maire note que tout cela sera examiné à la loupe, jusqu'au moindre talus.*

## ➤ DEVELOPPEMENT URBAIN

- A l'unanimité :

- Il est pris acte du bilan très positif de la concertation préalable à l'urbanisation de la ZAC de La Marquina, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

*Monsieur le maire rappelle que cette concertation a pour but que les Marennais soient informés de ce projet, grâce aux réunions, aux parutions dans la presse, le bulletin, internet, aux registres d'observation mis à disposition du public. A titre anecdotique, il informe qu'il a reçu un courrier d'un administré qui a écrit qu'il trouvait scandaleux d'avoir pris connaissance par voie de presse du projet de ZAC de La Marquina. Il note que c'est justement pour informer les administrés qu'il y a des parutions dans la presse.*

- Il est approuvé le dossier de création de la ZAC de La Marquina ayant pour objet l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat, le programme prévisionnel de construction portant sur 60 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit un nombre de logements prévisionnel compris entre 350 et 420 logements dont 20 % à destination d'habitat locatif social, 40 % en accession abordable et 40 % en accession libre.

*Monsieur le maire souligne qu'après ce dossier de création, il y aura le dossier de réalisation de la ZAC.*

Monsieur MONBEIG observe avec satisfaction que les taux de construction ont été modifiés. En effet, de 30 à 35 % de logements sociaux, on est passé à 20 %. La précision de 40 % en accession libre lui convient. Il ne pense pas avoir dit ici ou ailleurs que le fait de faire un nombre important de logements sociaux allait attirer de la racaille. Il a dit que faire venir des gens en difficultés ou sans emploi dans un secteur géographique où il est difficile d'en trouver n'était pas une bonne chose.

*Monsieur le maire souligne que les mots sont les mots. Il sait ce qu'il entend dans les conversations en ville. Des personnes appartenant à l'UMP, et habitant à Marennnes, disent qu'on va se retrouver comme dans le quartier du Petit Marseille à Rochefort.*

Monsieur MONBEIG note qu'il y a déjà eu des exemples de venue de personnes de l'extérieur et plus particulièrement de Rochefort. Elles sont en recherche d'emploi et viennent dans une région où il n'y a pas d'emploi.

*Monsieur le maire demande s'il faut arrêter l'aménagement communal avant d'atteindre le plein emploi.*

Monsieur MONBEIG souligne que l'affectation des logements locatifs ne sera pas faite par la commune.

*Monsieur le maire fait observer qu'il n'a jamais été arrêté le fait qu'il y aurait plus du tiers de logements sociaux. Au-delà d'un certain seuil, l'équilibre de l'opération ne peut se faire. Il précise que c'est un besoin au regard de la population existante d'avoir 20 % de logements locatifs.*

Monsieur MONBEIG estime que le maire est en campagne électorale. Il lui demande pourquoi il parle de racaille sur Twitter.

*Monsieur le maire répond que c'est ce qu'il entend.*

Monsieur MONBEIG note que les gens de Rochefort sont essentiellement installés dans l'ancienne caserne.

*Monsieur le maire ne comprend pas ce que Monsieur MONBEIG veut dire par "les gens de Rochefort".*

*Madame AKERMANN demande de quelle partie de la caserne Monsieur MONBEIG veut parler.*

Monsieur MONBEIG précise qu'il s'agit de la partie gérée par la SEMIS.

*Madame AKERMANN précise que les personnes qui occupent les logements gérés par la SEMIS viennent de l'ensemble du département et pas uniquement de Rochefort.*

*Monsieur le maire fait observer que le Pays Marennes Oléron, comme Rochefort, n'est pas dans une situation de plein emploi. Il pose la question de savoir à partir de quand on arrête d'aménager. Il souligne que ce n'est pas en créant des zones commerciales, comme certains de ses collègues maires le souhaitent au sein du Pays Marennes Oléron, que l'on va développer l'industrie. Il demande par ailleurs ce qu'il faut faire de la zone La Marquina.*

Monsieur MONBEIG souligne qu'il n'a jamais voté contre.

*Monsieur le maire demande à Monsieur MONBEIG s'il est pour ou contre la ZAC de La Marquina.*

Monsieur MONBEIG précise que si le pourcentage des logements locatifs sociaux est moins important, il sera favorable à ce projet. Il souhaite connaître le chiffre exact de logements sociaux sur Marennes.

*Monsieur le maire posera la question aux services de l'Etat. Il note que si Monsieur MONBEIG finit par adhérer à ce projet, ce sera bien. Il repose la question de savoir comment il faut aménager ce secteur. Faut-il une zone sans espaces verts, sans espaces de jeux ? Il réitère qu'il n'a jamais dit qu'il y aurait 30 à 35 % de logements sociaux.*

Monsieur MONBEIG tient à préciser qu'il n'a jamais parlé de racaille.

Monsieur SAMZUN estime qu'on tourne en rond et souhaite avancer.

- L'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes est autorisé à être le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de La Marquina et à saisir le préfet de la Charente-Maritime pour prescrire une enquête préalable à la DUP et une enquête parcellaire en vue de permettre l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération.

#### ➤ **EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS**

- Il est passé une convention de mise à disposition du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne avec le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron.

*Monsieur le maire insiste sur le fait que la commune met à disposition un bâtiment avec une compensation financière. C'est le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron qui gère l'occupation du bâtiment avec différents locataires, à savoir la Maison du Tourisme, le COBEMO. Il y a des locations de salles par le syndicat mixte avec d'autres organismes. Cette année, la commune percevra une indemnité de 10 000,00 € au prorata de l'utilisation du bâtiment et 27 000,00 € à compter de 2014.*

Monsieur SAMZUN souhaiterait avoir la décomposition de ces 27 000,00 €.

*Monsieur le maire précise que compte tenu du montant de l'emprunt que la commune va devoir contracter, il y aura une annuité de remboursement de 30 000,00 €, ce montant n'intégrant que le coût des travaux, hors acquisition du bâtiment. Le syndicat mixte ne versera toutefois que 27 000,00 €, une petite part étant supportée par la commune. Lorsque les relais de cette Maison des Initiatives et des Services seront réalisés, comme à Saint-Georges d'Oléron, les communes d'accueil supporteront aussi une part.*

Monsieur SAMZUN note que c'est ce qui le gêne. Il souligne que sans le bâtiment, il ne se passe rien, même s'il rentre dans le patrimoine communal.

*Monsieur le maire estime que la commune dispose d'un bien, quoi qu'il arrive, qui fait partie du patrimoine communal. Il reste à la charge de la commune 3 000,00 € en contrepartie des services rendus.*

*Monsieur le directeur général des services souligne que la commune se retrouve avec un bâtiment neuf. Il rappelle que le montage financier a été le même avec la perception lorsqu'elle a été réhabilitée par la*

*commune. L'Etat a remboursé la commune sous forme de loyers, correspondant à une partie de l'emprunt que la commune a dû contracter pour les travaux, hors coût du bâtiment.*

Monsieur SAMZUN estime que le bâtiment a été payé par les Marennais. Il demande s'il pourra avoir les éléments qui ont permis de déterminer le montant de 27 000,00 €.

*Monsieur le maire précise à nouveau que la commune aura un remboursement d'emprunt de 30 000,00 € par an et supportera donc une charge de 3 000,00 € compte tenu des 27 000,00 € versés par le syndicat mixte. C'est une opération grise pour la commune.*

*Monsieur DESHAYES rappelle que la part restante pour la commune, en ce qui concerne les travaux, après déduction des subventions est de 318 192,85 € sur un total de 1 351 589,85 €.*

Monsieur SAMZUN demande pourquoi la convention part au 1<sup>er</sup> novembre.

*Monsieur le maire souligne que si les premiers services ont intégré le bâtiment en février, tous n'étaient pas en place avant le 1er novembre. Par ailleurs, la convention ne peut avoir un effet rétroactif.*

Monsieur SAMZUN note qu'il n'est pas prévu dans la convention une réactualisation du prix. C'est bloqué pendant une durée de six ans renouvelable.

*Monsieur le maire précise que la commune peut dénoncer la convention tous les six ans.*

Madame RENAUD estime qu'il aurait été plus simple de revaloriser tous les ans comme un loyer normal.

*Monsieur le maire note qu'il ne s'agit pas d'un loyer.*

*Madame AKERMANN fait observer qu'il n'y a pas de réactualisation pour le CCAS.*

Monsieur SAMZUN évoque le contenu de l'article 6 de la convention. Il demande si cela signifie que le preneur assure le suivi de la prestation du ménage.

*Monsieur le maire répond par l'affirmative.*

*Monsieur DESHAYES confirme que le preneur assure et paie le nettoyage.*

Monsieur SAMZUN souhaiterait que ce soit clairement notifié dans la convention. Il pourrait être écrit : "le preneur assure la prestation de ménage, de l'entretien et le suivi".

*Monsieur le maire fera modifier l'article 6 de la convention.*

Abstentions : Bruno SAMZUN, Alain MONBEIG, Catherine BAILLOU

#### ➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité, il est créé un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de remplacer le départ à la retraite d'un agent des services techniques.

#### ➤ **COMPTABILITE - FINANCES**

- A l'unanimité :
  - Il est procédé à un virement de crédits de 20 000,00 € de l'article 6227 - frais actes-contentieux, à l'article 6135 - locations mobilières, en section de fonctionnement.
  - Les titres de recettes correspondant à l'occupation du domaine public du Bar O Marché et du Dorian's sont annulés.

*Monsieur le maire explique que ces deux établissements n'ont pas pu utiliser leur terrasse pendant un certain temps lors des travaux de réfection du pourtour du marché.*

- Il est amorti les biens mobiliers récemment acquis par la commune de façon linéaire selon des durées diverses, pour un montant total de 45 438,70 € TTC.

Monsieur MILLERAND demande où a été installé le défibrillateur.

*Monsieur DESHAYES informe qu'il sera mis au marché, un défibrillateur ayant déjà été mis en place à la mairie, au Stade Chasseloup-Laubat, au centre d'animation et de loisirs.*

Madame RENAUD estime que ce serait bien d'un mettre un à l'Office de Tourisme.

*Monsieur DESHAYES souligne qu'il faut habituer les Marennais à les voir.*

#### ➤ PORTS

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché de fourniture d'un tracteur à passer selon la procédure adaptée avec la Société Ouest Agri Charentes, pour le coût de 29 800,00 € HT, pour le port de plaisance.
- Il est amorti les biens mobiliers récemment acquis par le port de plaisance de façon linéaire selon des durées diverses, pour un montant total de 938,67 € TTC.

#### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- A l'unanimité :

- Il est décidé de rembourser à Madame Catherine BERGEON, adjointe chargée de la communication et de la démocratie locale, les frais qu'elle est susceptible d'engager dans le cadre de l'organisation du festival de la francophonie 2013.

*Monsieur DESHAYES précise que ce remboursement sera effectué sur justificatifs des dépenses.*

- Il est sollicité pour le festival des cultures francophones 2013 une subvention d'un montant de 13 800,00 € du groupe d'action locale du Pays Marennes Oléron, au titre du Leader, dans le cadre du programme de coopération Leader 2007-2014 "Faire de la francophonie un levier de développement local".
- Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux à passer avec Monsieur Michaël DOMAIN pour la réalisation d'un trompe-l'œil sur une façade de la place des Halles, pour le coût de 7 490,00 € TTC.

*Monsieur le maire précise qu'il a sollicité un devis auprès de deux artistes pour la réalisation d'un trompe-l'œil sur la façade d'une maison autour de la place des halles, ayant préalablement obtenu l'accord du propriétaire et du locataire. Il en profite pour remercier chaleureusement le propriétaire du Bar O Marché et du locataire pour les efforts qu'ils ont consentis pour améliorer la terrasse du marché. Il a été demandé aux deux artistes de réaliser un trompe-l'œil et non pas une fresque.*

*Monsieur MOINET précise qu'il y aura des plantations le long de cette façade.*

Madame RENAUD estime que le fait de réaliser un trompe-l'œil est une bonne chose.

Monsieur SAMZUN demande s'il est nécessaire de procéder à un ravalement de la façade.

*Monsieur DESHAYES informe que ce trompe-l'œil nécessite la mise en place d'un support réalisé en régie par les agents communaux.*

#### ➤ INFORMATIONS

- Monsieur MONBEIG demande quand aura lieu l'inauguration du marché.

*Monsieur le maire informe que l'installation des commerçants dans le marché aura lieu le 7 décembre prochain, l'inauguration ayant lieu le 14 décembre.*

*Monsieur DESHAYES précise que le marché de Noël se tiendra le 21 décembre.*

*Monsieur le maire attend de savoir ce qu'il s'est dit au cours de la réunion des commerçants qui s'est tenue le 16 octobre pour confirmer la date du marché de Noël.*

- Madame FARRAS informe que l'inauguration de la Salle Eric Charron aura lieu le 27 novembre prochain.
- Monsieur le maire rappelle qu'aura lieu le vernissage de l'exposition à la galerie municipale le 7 novembre, à 18 h 00, et constituera le démarrage du festival des cultures francophones.

La séance est levée à 21 h 50.